



ASSOCIATION EUROPÉENNE DE VOLAILLES RURALES
EUROPEAN RURAL POULTRY ASSOCIATION

Rapport d'activités 2018



AG 2019
Namur

Rapport d'activités 2018



Qui est ERPA ?

Que sont les volailles rurales ?

Qui sont les adhérents d'ERPA ?

Quelles sont les activités d'ERPA ?



Qui est
ERPA ?

🐓 ERPA est le premier réseau européen représentant les producteurs (professionnels) de **volailles rurales** en Europe

🐓 Association européenne, créée en 2007, dont le siège social est basé à Paris

🐓 Ses missions :

- **rendre visible et représenter la production européenne de volailles rurales** auprès des administrations européennes et nationales, et des autres organisations
- aider à **préserver et développer la production de volailles rurales** en Europe, en faisant reconnaître ses particularités, en particulier dans les réglementations européennes
- **défendre les modes d'élevage plein air, extensifs et familiaux**, et l'utilisation de volailles à **croissance lente**
- être un **lieu d'échange** entre les professionnels européens des volailles rurales

🐓 Ses enjeux principaux :

1. permettre à l'aviculture rurale de continuer à exister en Europe
2. faire reconnaître les spécificités de ces productions rurales

🐓 ERPA travaille depuis début 2018 avec le cabinet  AlienorEU



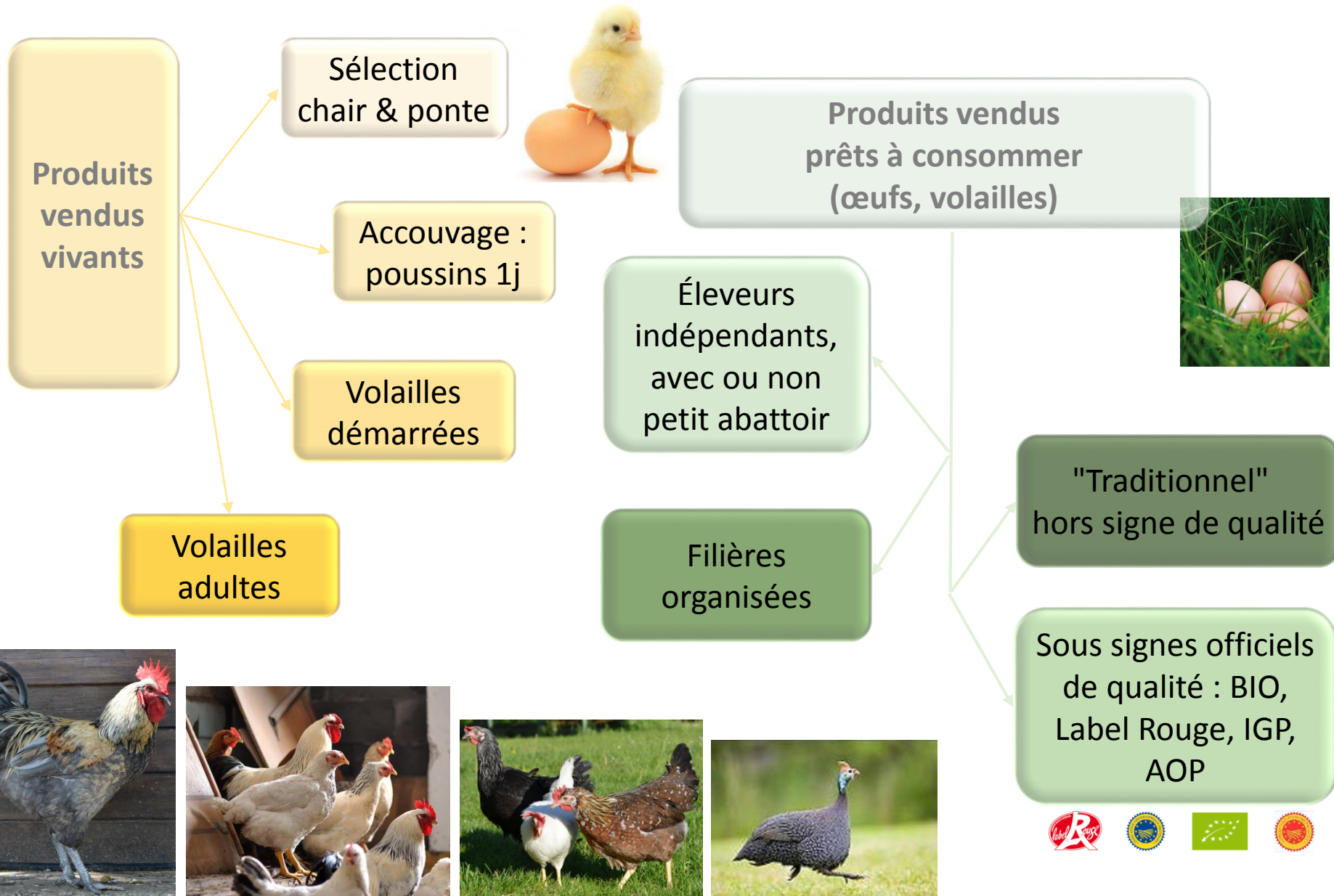
Que sont les
volailles rurales ?

Des productions très variées, avec une éthique en commun

- ✚ Elevage en **plein air, mode d'élevage extensif** respectant le bien-être animal, utilisation de souches adaptées à l'élevage en plein air
- ✚ Volailles de chair **colorées** issues de souches rustiques à **croissance lente**
- ✚ **Tailles d'élevage et de bâtiments limitées**, « élevage à taille humaine »
- ✚ **Lien au sol**
- ✚ **Capitiaux familiaux**
- ✚ Volailles de **qualité reconnue**



Des productions et des producteurs très variés :



Les volailles rurales font vivre un grand nombre de producteurs, surtout dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe



✖ Environ 2 500 000 reproducteurs colorés (parentaux de volailles) en Europe

= plus de **400 000 000 volailles rurales** produites chaque année en Europe

= des **milliers de producteurs**, dont des **élevages familiaux**

✖ Pour toute la filière : un chiffre d'affaire d'environ 2 milliards d'euros

✖ Un grand nombre d'opérateurs vivent directement et indirectement grâce à ce secteur : accoueurs, producteurs d'aliments, éleveurs, abattoirs, commerçants,
+ les indirects : transporteurs, outillages, vétérinaires, etc...



Estimation des volumes de poulets colorés produits en Europe du Sud et de l'Est

Données 2015
indicatives mais
incomplètes :

	Production estimée de poulets colorés	Dont en filières organisées
France	153 000 000	115 M en production "fermier - élevé en plein air" Label Rouge (81j) et 8 M en production BIO (81j)
Italie	45 000 000	
Portugal	33 000 000	7% de la production nationale en production "fermier - élevé en plein air" (81j/j)
Espagne	30 000 000	1 à 2 % de la production nationale : < 10 M en production "sortant à l'extérieur" (56j) et BIO
Hongrie	30 000 000	
Grèce	7 500 000	
Belgique	3 000 000	Environ 3 M en BIO et production fermière

Sources : adhérents d'ERPA et experts



Qui sont les
adhérents d'ERPA ?

Les adhérents d'ERPA

- ✓ Organisations représentatives de producteurs ou entreprises
- ✓ Sélectionneurs, chair et ponte
- ✓ Sont adhérents à ce jour des associations et sélectionneurs de nombreux pays : Belgique, Espagne, France, Italie, République Tchèque, Roumanie, Hongrie.



3 nouveaux adhérents !

- ✓ **HENDRIX GENETICS LAYERS – ISA**
- ✓ **HY-LINE France**
- ✓ **LOHMANN TIERZUCHT**



Quelles sont les
activités d'ERPA ?

ERPA : une structure désormais reconnue



En quelques années : structure reconnue **interlocuteur européen** auprès :

- de la Commission européenne (DG AGRI, DG SANTE)
- du Parlement européen
- des administrations des États-membres (par ses adhérents)

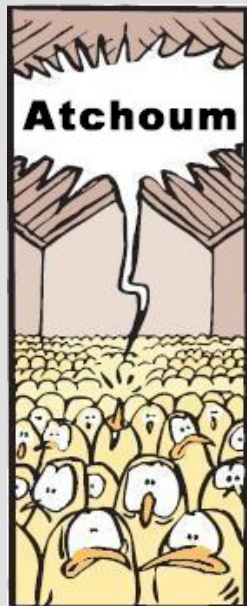


Représentation des volailles rurales dans les instances européennes :

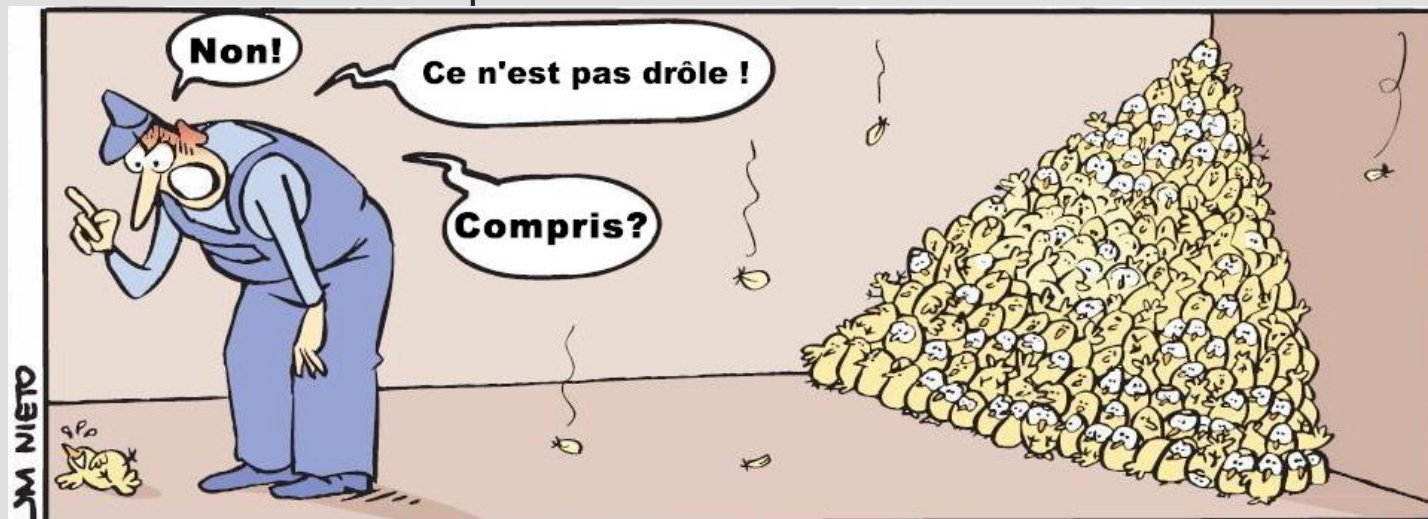
- Membre de **3 groupes de dialogue civil** de la DG AGRI (volailles/œufs, agriculture bio, qualité/promotion)
- Membre du **Comité consultatif santé animale** de la DG SANTE
- Et depuis 2017 : membre de la **plateforme bien-être animal** de la CE

Principaux sujets suivis par ERPA en 2018





Influenza aviaria



Contexte et enjeu pour ERPA

- ✿ **Un contexte compliqué en Europe** depuis 2016, avec des situations plus ou moins difficiles selon les pays et les années. Beaucoup moins de cas en élevage en 2018.
- ✿ **Enjeu pour ERPA :** préserver le mode d'élevage plein air et les spécificités des productions rurales (volailles démarrées, petites unités...)
- ✿ **Positions défendues par ERPA :**
 - Les volailles rurales ne sont pas plus sensibles.
 - L'élevage en plein air n'est pas à stigmatiser. La claustration des volailles est utile dans certaines situations, mais ne doit pas être systématique.
 - Les volailles rurales ont des spécificités permettant de limiter une grande propagation de l'IA dans certains cas : rusticité des volailles, élevages de petites tailles, faibles densités.
 - Il est important d'appliquer des mesures de biosécurité, quel que soit le type d'élevage.

Quelques actions menées par ERPA en 2018

- ✿ Suivi de la situation en Europe
- ✿ Suivi des discussions OIE sur la notification des cas faiblement pathogènes
- ✿ Diffusion des 2 fiches réalisées en 2017 de **recommandations de mesures de biosécurité à l'attention des éleveurs de volailles rurales en Europe**
- ✿ Intervention dans le cadre des actes secondaires de la Loi de santé animale pour que les Gallinacés plein air ne soient pas spécifiquement ciblés par des analyses IA avant mouvement au sein de l'Union européenne
- ✿ Echanges internes sur les connaissances scientifiques et résultats IA concernant les volailles rurales



Recommended biosecurity measures for rural poultry

Manage your production units

You must manage your farm with production units (PU) that are sanitarily independent.

Each PU :

- must be physically limited by walls for barns and nettings for ranging areas
- must contain only one type of poultry : palmipeds or gallinaceans
- should only contain poultry of the same age
- must have a changing room in good shape, which allows the independent sanitary management of the PU.

Examples of production units (PU) :

Farm with open air area
PU = changing room + barn + ranging area



Early rearing farm
PU = changing room + barn



In the case of a barn with several pens
PU = changing room + barn (pens and corridor)



Separate poultry species

Palmipeds (ducks, geese) and gallinaceans (chickens, guinea fowls, turkeys) must not be reared in the same production units.

They must not come into contact with each other because they don't react in the same way with the avian influenza virus.



Protect feed and water

If you have a free-range farming system, the ranging areas must not have water or feed points because that could attract wild birds.

ERPA recommends to feed and water only inside the buildings. If impossible, protect these water/ feed points from wild birds with a roof and netting.



Protect your poultry

In case of an important risk of introduction of avian influenza by wild birds, it is recommended to keep the poultry inside the building (if animal welfare allows it), or to reduce the size of the ranging area (water points must be excluded from the ranging area).

It is important to follow the recommendations of your veterinary authorities on the most appropriate approach for your case.



Disponibles sur
www.erpa-ruralpoultry.eu



Recommended biosecurity measures for rural poultry

Pay attention to visitors' entrances/exits



Your farm must have a clear border that customers or other visitors should not cross.
No visitors or other people who are not essential to the farm should enter the production unit.
The use of chains and warning signs is highly recommended.
In case an outside person has to enter the production unit, it is imperative to use the changing room following the protocol described below.

The steps to use the changing room

Use of the changing room **TO ENTER** the production unit :



- 1 In the external zone :
Take off your shoes and clothes.
Place the feet only in the inner zone or on a slatted floor; e.g. by pivoting on the separation bench or passing over the separation board.
- 2 In the inner zone :
Wash hands with soap or hydro-alcohol gel.
- 3 Put on the outfit and shoes specific to the production unit, put a hair-net on top of the hair.

Use of the changing room **TO EXIT** from the production unit :



- 4 In the inner zone :
Remove clothing and shoes specific to the production unit and take the hair-net off.
- 5 In the inner zone :
Wash hands with soap or hydro-alcohol gel.
- 6 Pivot on the separation bench or pass over the separation board, then, in the inner zone, put on your clothes and shoes.

Example of changing room :

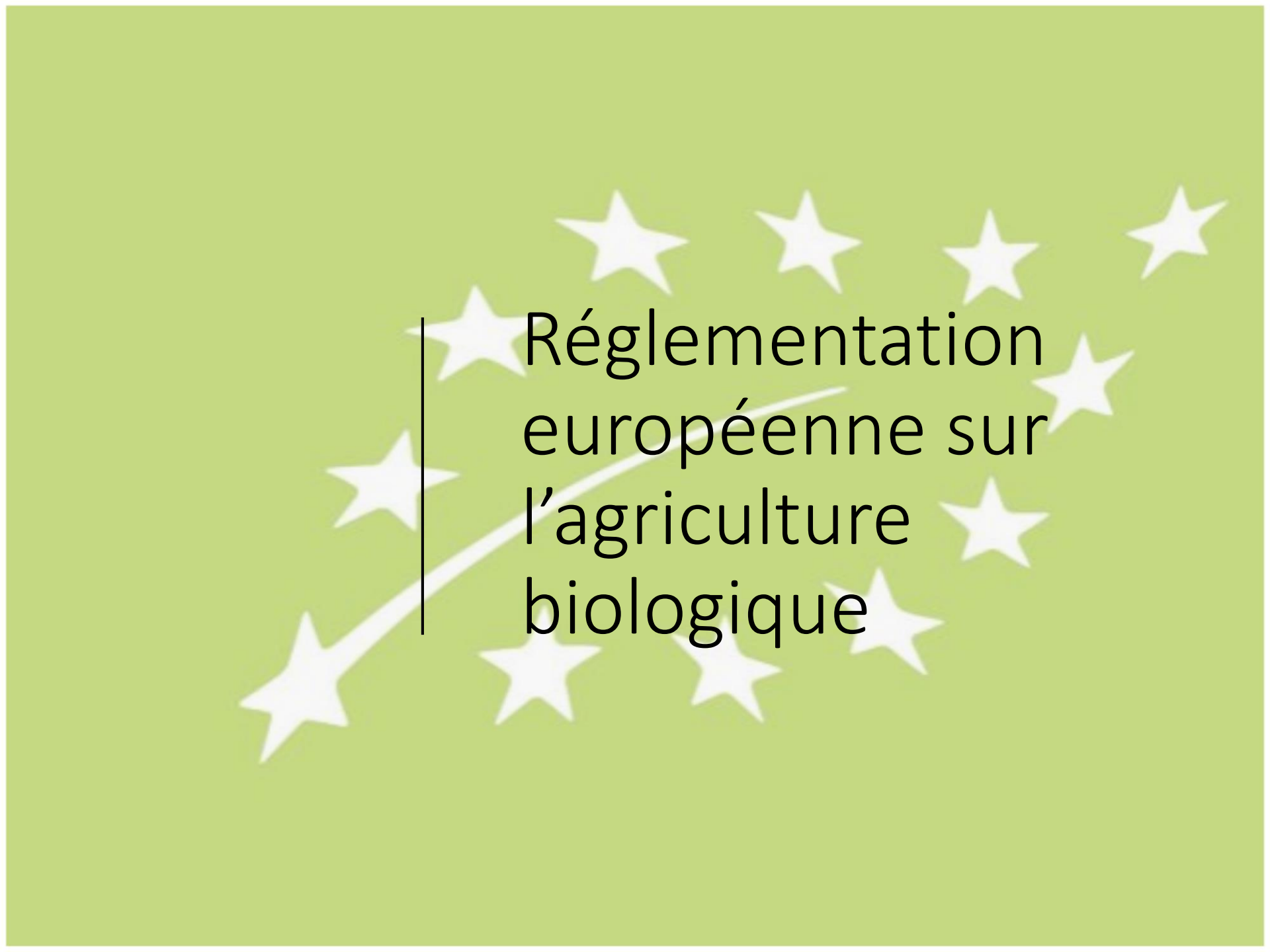


Apply a waiting period

Between the depletion of a flock and the placement of a new one, you must wait for a period of time called "waiting period" that begins after cleaning and disinfection of the houses.

ERPA advises a period of 15 days on average, the houses must be completely dry before the placement of a new house.
This recommendation cannot replace the official regulation that applies in your country.





Réglementation européenne sur l'agriculture biologique

Contexte : révision de la réglementation lancée en mars 2014 par la CE

Que défend ERPA ? Une agriculture BIO qui donne confiance ! Et techniquement cohérente !

- 🐔 Garder la **possibilité d'utiliser des poussins issus de reproducteurs non bio**, afin de préserver la diversité génétique actuelle
- 🐔 Réelle **croissance lente en poulets**, avec une définition homogène : GMQ de 35 g/j maxi, et un âge minimal de 70 jours pour garantir leur qualité
- 🐔 Une **limitation de la taille des bâtiments** pour un élevage bio non industriel
 - En pondeuses : 24 000 maxi par exploitation et 12 000 maxi par bâtiment
 - En volailles de chair : 1600 m² maxi par exploitation et 480 m² maxi par bâtiment
- 🐔 Pour les poulettes et les parentales bio, des **règles compatibles avec les exigences techniques et de sécurité sanitaire** = pas d'accès obligatoire au plein air
- 🐔 Une **alimentation bio** tenant compte des contraintes techniques et des possibilités réelles d'approvisionnement :
 - pouvoir utiliser 5 % de matière premières riches en protéines non biologiques
 - au moins 40 % d'approvisionnement local
 - avoir une définition claire européenne de ce que signifie un « approvisionnement local »

Nombreuses actions par ERPA et ses adhérents depuis 2014

🐦 Auprès de la **Commission** :

- Échanges et rencontres de la Commission et de Conseillers du Commissaire Hogan
- Intervention au groupe de dialogue civil en décembre 2015 sur la croissance lente pour présenter les distorsions actuelles et les propositions d'ERPA

🐦 Auprès du **Parlement** : vote d'un grand nombre d'amendements proposés par ERPA dans le rapport du Parlement en octobre 2015 !

🐦 Auprès du **Conseil des Ministres** : diffusion des positions aux Ministères et aux représentations permanentes à Bruxelles

🐦 Contacts avec des **organisations européennes** : **ELPHA, COPA-COGECA, IFOAM UE**

🐦 Suivi des trilogues tout au long de 2016 et 2017 jusqu'à l'adoption du règlement de base 2018/848 en juin 2018

🐦 Suivi approfondi des actes secondaires sur les futures règles de production volailles en 2018

🐦 Soutien du travail particulier d'ELPHA sur les règles de production des parentales bio

🐦 **Courrier commun de plusieurs parlementaires européens** au Commissaire Hogan en décembre 2018 sur les sujets problématiques mis en évidence par ERPA

Etat d'avancement en février 2019

- 🐔 La CE vient de faire connaître sa proposition de texte sur lequel les Etats-membres doivent échanger puis voter
- 🐔 Des propositions techniques d'ERPA ont été reprises sur plusieurs points
- 🐔 **MAIS un grand nombre de sujets sensibles non réglés à ce jour :**
 - Limitation de la taille des bâtiments ?
 - Accès au plein air et règles de production des parentales bio ?
 - Règles de production des poulettes ?
 - Règles de production des espèces autres que Gallus ?
 - Taille des perchoirs ?
- 🐔 Une réglementation qui apportera des **contraintes supplémentaires aux éleveurs et aux filières, avec des investissements nécessaires** : plein air obligatoire pour les poulettes et les parentales, perchoirs obligatoires...
- 🐔 Cette réglementation donnera-t-elle plus confiance aux consommateurs et aidera-t-elle le marché BIO à se développer ??

Autres actions d'ERPA en 2018

Prolongation des dérogations/aliment 100 % bio et poulettes :

- ✎ Les dérogations devaient prendre fin au 31/12/18
- ✎ Demande d'ERPA à la CE : prolonger les dérogations en attendant l'application de la nouvelle réglementation en 2021
- ✎ Décision de la CE fin 2018 : prolongation jusqu'au 31/12/20 (rglt 2018/1584)



Réglementations sanitaires :

Contrôles officiels et petits
abattoirs,

Loi de santé animale et
traçabilité des volailles vivantes

Contrôles officiels et petits abattoirs

Adopté

- ☛ **Contexte** : publication en mars 2017 du règlement « contrôles officiels » rassemblant et clarifiant l'ensemble du système de contrôles officiels tout au long de la chaîne agro-alimentaire
- ☛ **Enjeu pour les volailles rurales** : la présence de vétérinaires officiels dans les abattoirs. Le règlement prévoit la possibilité de déléguer les inspections officielles ante-mortem et post-mortem à un auxiliaire formé sous certaines conditions ⇒ critères et conditions définis par la Commission en 2018 dans des actes secondaires
- ☛ **Position défendue par ERPA** : les petits abattoirs sont précieux pour permettre l'existence des volailles rurales. Il est important que la réglementation européenne soit flexible et adaptée à leurs spécificités pour les préserver = demande de souplesse pour les petits abattoirs avec modulation de la fréquence de passage du vétérinaire basée sur une analyse de risques et non quotidienne ; et possibilité d'inspection par du personnel formé et sous la responsabilité du vétérinaire, dans des conditions encadrées.
- ☛ **Nombreuses actions d'ERPA en 2018** :
 - Diffusion de notes de position et échanges avec la CE
 - Échanges avec les organisations concernées par ce sujet : FIA/AVEC, CFA/COPA COGECA, Confédération paysanne/Via Campessina, FNEAP, FEDEV, UECBV
 - Contribution d'ERPA aux consultations publiques de la CE fin 2018, position d'ERPA relayée par plusieurs contributeurs
- ☛ **MAIS** la CE considère que les inspections en abattoirs de volailles doivent être quotidiennes et que la présence occasionnelle du vétérinaire, basée sur une analyse de risques, n'est pas défendable

Loi de Santé Animale

✚ Contexte :

- Parution de la réglementation européenne « Loi de santé animale » en 2016 = texte rassemblant toutes les réglementations existantes sur le sujet
- Discussion des nombreux actes secondaires d'application en 2018 dont :
 - Enregistrement et approbation des établissements et identification des animaux
 - Exigences relatives à la santé animale pour les mouvements dans l'Union des animaux terrestres et des œufs à couver
 - Surveillance, programmes d'éradication et statut indemne des maladies animales
 - Règles pour la prévention et le contrôle de certaines maladies répertoriées

✚ **Positions défendues par ERPA** : demande de prise en compte des spécificités des volailles rurales, défense du mode d'élevage plein air

✚ **Actions menées par ERPA** : suivi des nombreux actes secondaires et interventions ponctuelles auprès de la CE et des états-membres

⇒ **À continuer de suivre en 2019**

Traçabilité des volailles vivantes

- 🐔 **Contexte** : il existe des systèmes de traçabilité spécifiques à chaque Etat-membre. L'étape de vente aux particuliers pose problème dans certains pays en lien avec l'enregistrement / la reconnaissance des opérateurs et la traçabilité des mouvements.
- 🐔 **Position défendue par ERPA** : souhait d'harmonisation et de simplification des procédures d'enregistrement des mouvements de volailles vivantes dans l'UE
- 🐔 **Actions menées par ERPA** : réalisation en 2018 d'une **étude de comparaison** de la réglementation et des pratiques de traçabilité des volailles vivantes dans 3 pays : Belgique, Espagne, et France
 - Objectif : aboutir à une proposition de système harmonisé à faire à la CE dans le cadre de la Loi de santé animale
 - Résultat : rédaction de fiches-type pour faciliter l'enregistrement des particuliers et assurer la traçabilité des volailles jusqu'aux particuliers (non-professionnels). Travail en cours de finalisation.

A group of brown chickens with red combs are scattered across a lush green grassy field. In the background, a large, dense tree with vibrant green leaves fills the upper half of the frame. The scene is captured in a soft, natural light, suggesting a peaceful rural setting.

Bien-être animal

Bien-être animal

- ♥ **Contexte** : un sujet sensible, poussé en particulier par les ONG très présentes dans chaque pays et à Bruxelles
- ♥ **Enjeu pour les volailles rurales** :
 - mieux faire connaître leurs qualités (plein air, mode d'élevage extensif, faibles densités, croissance lente...) pour être mieux valorisées et citées comme exemples
 - ne pas se laisser dépasser par des certifications du bien-être animal avec pour risque d'effacer les différences réelles entre modes d'élevage
- ♥ **Actions d'ERPA** :
 - Participation à la plateforme bien-être animal de la CE depuis 2017
 - ↳ En particulier participation active au sous-groupe sur les poulettes mis en place en 2018
 - Suivi des discussions européennes, en particulier de l'intergroupe bien-être animal du Parlement européen



Normes de
commercialisation



Normes de commercialisation volailles et œufs

- 🐔 Ce sont les textes européens définissant les modes d'élevage en volailles de chair (volontaires) et en œufs (obligatoires)
- 🐔 **Contexte** : depuis la parution du règlement OCM unique fin 2013, les normes de commercialisation doivent être revues. Objectif de la CE : simplification.
- 🐔 **Position défendue par ERPA : demande de préserver l'existant concernant les modes d'élevage**, car ce sont des normes fondamentales pour la segmentation et la clarté pour les consommateurs :

En volailles de chair, demande de :

- **Maintien des règles et définitions actuelles** concernant l'indication des modes d'élevage
- Maintien de l'**obligation de contrôle** de ces modes d'élevage facultatifs
- Maintien de la possibilité d'avoir des règles nationales supplémentaires pour l'indication des modes d'élevage

Normes de commercialisation volailles et œufs

En œufs, demande de :

- **Maintien des modes d'élevage existants** et des définitions existantes
- Ajout d'**1 contrôle par an en élevage** pour vérifier le respect des modes d'élevage pour les codes 1 et 2
- Ajout du **marquage obligatoire des œufs à l'élevage**, sauf si dérogation définie et accordée par chaque état-membre

 **Beaucoup d'actions menées par ERPA** depuis 2013 auprès de la CE pour faire connaître ses positions

⇒ À suivre avec attention : une étude doit être réalisée en 2019 par un organisme indépendant, à la demande de la Commission européenne, pour identifier les points des normes à faire évoluer



ERPA

7 rue du Faubourg Poissonnière

75009 Paris – FRANCE

Tél : +33 (0)1 82 73 06 99

Email :

contact@erpa-ruralpoultry.eu

m.guyot@erpa-ruralpoultry.eu

Web : www.erpa-ruralpoultry.eu

